



ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE, PRÉSIDENT DU CCAS

Chères Gabiniennes, chers Gabiniens,

Depuis plusieurs semaines, le contexte international se dégrade, avec des répercussions de plus en plus sensibles sur notre pouvoir d'achat.

Dans ce climat incertain, beaucoup se retrouvent confrontés à une précarité grandissante.

Alors que débute ce nouveau mandat, je souhaite ainsi réaffirmer avec force mon engagement à soutenir les habitantes et habitants qui en ont le plus besoin.

En effet, mon objectif n'a pas changé : offrir aux Gabiniennes et aux Gabiniens un lieu où chacune et chacun puisse trouver une écoute attentive, un accompagnement adapté et une réponse digne et respectueuse.

Car si les difficultés de la vie peuvent toucher chacun d'entre nous, il est de notre responsabilité collective de faire vivre la solidarité. Cet engagement se traduit concrètement par le développement d'actions en partenariat avec le CCAS, afin d'accompagner et de protéger les publics les plus fragiles.

Au fil de ces pages, vous découvrirez des dispositifs pensés pour répondre à la diversité de vos besoins : temps d'échanges, accompagnement du handicap, formation professionnelle, entraide ou encore santé mentale.

N'hésitez pas à franchir le pas, à vous informer et à solliciter les services du CCAS, qui sont là pour vous écouter, vous orienter et vous soutenir.

Rolin CRANOLY

Les rendez-vous d'avril

Le mois d'avril est marqué par un nouveau mandat qui démarre. Rolin Cranoly est réélu à 73,18% des suffrages et, par conséquent, redevient Président du CCAS. Gabiniennes et Gabiniens se sont déplacés en nombre pour accorder leur confiance à Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal renouvelé est déjà à l'œuvre pour mettre en place des projets visant à améliorer le quotidien, le cadre de vie, la sécurité et le bien-être des habitantes et habitants, sans laisser personne sur le côté.

L'équipe du CCAS reste pleinement mobilisée pour accompagner les Gabiniennes et les Gabiniens, soutenir les plus fragiles et répondre aux besoins du quotidien.

Ce mois d'avril sera rythmé par quelques temps forts : le 11 avril avec le retour du Forum de l'Animal pour sa 4^e édition ; le 14 avril, place à la danse et à la bonne humeur avec un **thé dansant** ; le 15 avril, un don du sang est organisé en Salle des Fêtes de 15h à 19h30 ; à partir du 20 avril, des **ateliers de révision du diplôme national du brevet** sont proposés aux collégiens pour les accompagner vers la réussite (inscription obligatoire auprès de l'Espace Ressources Jeunesse – Téléphone 01 56 49 23 47).

Un joyeux printemps à toutes et tous, placé sous le signe du partage, de la convivialité et du renouveau.

La déclaration des impôts 2026

La campagne de déclaration des revenus 2026, portant sur les revenus perçus en 2025, a débuté le 9 avril sur le site de la Direction Générale des Finances Publiques. Tous les contribuables doivent vérifier et valider leur déclaration afin de permettre le calcul de l'impôt sur le revenu. La déclaration se fait principalement en ligne via l'espace personnel sur impot.gouv.fr, avec un formulaire en grande partie prérempli (salaires, pensions, allocations). Il est important de vérifier les informations et d'ajouter, si nécessaire, les charges ou réductions d'impôt.

Dates limites pour la déclaration 2026 :

19 mai 2026 : date limite pour la déclaration papier.

21 mai 2026 : départements 01 à 19 (déclaration en ligne).

28 mai 2026 : départements 20 à 54.

4 juin 2026 : départements 55 à 976.

Le respect de ces échéances est essentiel pour éviter les pénalités de retard. Après la déclaration, les avis d'imposition seront généralement disponibles à partir de fin juillet 2026.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un dispositif essentiel pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), elle constitue à la fois une reconnaissance administrative et un outil concret d'accompagnement professionnel.



La RQTH est une décision administrative qui reconnaît qu'une personne rencontre des difficultés pour accéder à l'emploi ou s'y maintenir en raison d'une altération de ses capacités physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Elle concerne les personnes dont l'état de santé a un impact durable sur leur activité professionnelle, qu'il s'agisse d'un handicap visible ou invisible (maladie chronique, troubles psychiques, troubles musculosquelettiques...).

Cette reconnaissance n'est pas une obligation pour travailler, mais elle permet d'accéder à des droits et à des dispositifs spécifiques favorisant l'égalité des chances.

Obtenir la RQTH ouvre droit à plusieurs aides et aménagements :

- **Aménagement du poste de travail** (horaires, matériel, organisation) ;
- **Accès à des informations adaptées** et à des dispositifs de reconversion ;
- **Accompagnement par des organismes spécialisés** comme Cap Emploi ;
- **Priorité pour certains dispositifs d'emploi** (contrats aidés, fonction publique...) ;

- **Protection renforcée** dans certaines situations professionnelles.

La RQTH peut aussi faciliter le dialogue avec l'employeur et les services de santé au travail afin d'anticiper les difficultés et d'éviter une rupture du parcours professionnel. Pour l'employeur, la RQTH permet de mobiliser des aides financières et techniques : financement d'aménagements de poste, aides à l'embauche ou au maintien dans l'emploi, accompagnement par des experts du handicap et valorisation de la politique d'inclusion et de responsabilité sociale.

La demande RQTH se fait auprès de la MDPH du lieu de résidence. Elle nécessite le dépôt d'un dossier comprenant un formulaire de demande, un certificat médical et, si possible, des éléments relatifs à la situation professionnelle. La décision est prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). La RQTH est accordée pour une durée limitée (souvent entre 1 et 10 ans) et peut être renouvelée si la situation le justifie.

Retrait du dossier MDPH auprès du CCAS – Téléphone : 01 56 49 22 40.

La Maison de Justice et du Droit

La Maison de Justice et du Droit propose plusieurs types de services gratuits et confidentiels.

1. L'information juridique

Des juristes, avocats ou professionnels du droit accueillent le public pour répondre aux questions concernant le droit de la famille, le droit du travail, le logement ou encore les litiges du quotidien.

2. L'aide aux victimes

Les personnes victimes d'infractions peuvent être orientées vers des associations spécialisées qui les accompagnent dans leurs démarches judiciaires et administratives.

3. La médiation et la résolution à l'amiable

La Maison de Justice et du Droit favorise la médiation entre particuliers afin de résoudre certains différends (conflits de voisinage, litiges familiaux, désaccords entre locataire et propriétaire) sans recourir à une procédure judiciaire longue et coûteuse.

4. Mesures alternatives aux poursuites

Certaines procédures peuvent également être traitées dans les Maisons de Justice et du Droit, notamment dans le cadre de mesures décidées par le Procureur de la République (rappels à la loi, médiations pénales...).

La Maison de la Justice et du Droit offre un accès simple et gratuit à l'information juridique, à la médiation et à l'accompagnement des victimes ; elle participe au maintien de la cohésion sociale et permet à chacun de mieux comprendre ses droits et de trouver des solutions adaptées à ses difficultés juridiques.

Les Maisons de Justice et du Droit les plus proches :

- 4 bis, allée Romain Rolland à Clichy-sous-Bois, téléphone 01 41 70 38 20 ;
- 16, rue de l'Ormeteau à Chelles, téléphone 01 72 84 62 85.



Le portage de repas à domicile

Les services à la personne du CCAS proposent le portage de repas à domicile ; il est destiné aux personnes âgées, en situation de handicap ou temporairement fragilisées, qui rencontrent des difficultés pour préparer leurs repas. Le portage de repas à domicile permet de recevoir directement chez soi des repas complets, équilibrés et faciles à réchauffer. Les menus sont conçus pour répondre aux besoins nutritionnels de chacun et

peuvent être adaptés au régime sans sel. Ce service contribue à préserver la santé et l'autonomie des bénéficiaires, tout en facilitant le maintien à domicile. Le portage de repas peut être mis en place de manière régulière ou ponctuelle, selon les besoins de la personne et de sa famille.

Pour tout renseignement, contacter les services à la personne du CCAS, téléphone 01 56 49 33 42.

« Mon soutien psy »

Le dispositif « Mon soutien psy » est un programme de l'Assurance Maladie qui permet aux personnes souffrant de troubles psychiques légers à modérés de bénéficier de séances chez un psychologue remboursées en partie par la Sécurité Sociale. Il vise à améliorer l'accès aux soins de santé mentale, à réduire les délais et à prévenir l'aggravation des troubles.

Le dispositif s'adresse à toute personne (enfants à partir de 3 ans, adolescents et adultes) présentant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée : anxiété, dépression légère, troubles du sommeil, difficultés relationnelles ou émotionnelles, mal-être lié à un événement de vie. En revanche, les troubles psychiatriques sévères (psychoses, troubles graves de la personnalité, risque suicidaire élevé...) relèvent d'une prise en charge

spécialisée par un psychiatre ou en structure de soins.

Les principales caractéristiques du dispositif sont :

- **Accès direct possible** : il n'est plus toujours nécessaire de passer par le médecin traitant pour débiter les séances ;
- **Nombre de séances** : un parcours peut comprendre plusieurs séances par an (généralement jusqu'à une douzaine, selon la situation) ;
- **Remboursement** : les séances sont partiellement prises en charge par l'Assurance Maladie, avec un tarif encadré. La Complémentaire Santé peut couvrir le reste à charge.
- **Professionnels concernés** : psychologues conventionnés avec l'Assurance Maladie, inscrits dans l'annuaire du dispositif.

Dans certains cas, un médecin peut

orienter le patient vers un psychologue dans le cadre du dispositif pour assurer un suivi coordonné. Chaque séance est facturée 50€ par les psychologues partenaires du dispositif. Ce montant est pris en charge à 60 % par l'Assurance Maladie et 40 % par les complémentaires santé. Pour les patients bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, pour des soins en lien avec une affection de longue durée, une maternité (à partir du 6^e mois de grossesse), un accident du travail ou une maladie professionnelle, la prise en charge est à 100 %.

Pour toute information, se rendre sur l'application : www.ameli.fr

Appel à dons de vêtements

La plateforme d'aide « Cœur Horizon » du CCAS lance un appel à la solidarité afin de collecter des vêtements pour les personnes en situation de précarité. Il est recherché des vêtements pour enfants et adultes, pour toutes les saisons : manteaux, vestes, pulls, gilets, pantalons, jeans, tee-shirts, chemises, vêtements pour bébés et enfants, chaussures en bon état. Les vêtements

doivent être propres afin de pouvoir être redistribués.

Grâce à votre générosité, le CCAS, à travers Cœur Horizon, peut aider de nombreuses personnes à faire face aux difficultés du quotidien. Chaque don, même modeste, contribue à apporter soutien, dignité et réconfort à ceux qui en ont besoin.

Lieu de dépôt : Cœur Horizon – Impasse du Marché (centre-ville Gagny)

Période de collecte : les lundis, mardis et jeudis après-midi

Contact : CCAS – 01 56 49 22 40

Le CCAS vous remercie chaleureusement pour votre solidarité et votre engagement à ses côtés.

Les films à découvrir

En avril, le cinéma propose une programmation riche et variée. Venez découvrir notre sélection et profitez de ces nouveautés cinématographiques.

Les projections sont proposées, aux retraités gabiens et gabiennes, au Cinéma André Malraux. Bonnes séances ! 2,50€ le ticket de cinéma sur présentation de la Carte Loisirs CCAS. Ouverture de la billetterie une demi-heure avant la séance.



Mercredi 22 avril à 14h :

« **POLICE FLASH 80** » (Comédie, Policier)

1984. Yvon Kastendeuch, flic à l'ancienne et fan de Michel Sardou est propulsé malgré lui à la tête d'une « unité d'élite » : la Police Flash 80. Il doit désormais faire équipe avec Guilaine, maman surmenée et cerveau du groupe, Marfoud, geek du Minitel et Roberto, l'infiltré à la coupe mulet. Ensemble, ils vont tenter de démanteler un trafic de drogue en devenant une brigade si improbable, que même les années 80 n'étaient pas prêtes.



Mercredi 29 avril à 14h :

« **LA GUERRE DES PRIX** » (Thriller)

Audrey, fille d'agriculteurs et cheffe de rayon dans un hypermarché en province, se voit propulsée à la centrale d'achat de son enseigne afin d'y défendre la filière bio et locale. Alors qu'elle fait équipe avec un négociateur aux méthodes redoutables, Audrey va devoir se battre pour faire exister ses convictions au sein d'un système impitoyable.

Les conférences thématiques

En parallèle des films, des conférences offrant des moments d'échanges et de réflexion ont lieu tout au long du mois à partir de 14h30. **5€ la séance ou 48€ à l'année.**

**À l'Auditorium du Conservatoire F.-J. Gossec
41 av. Jean Jaurès**

Judi 16 avril : « L'histoire de l'eau à Paris » (Jean-Pierre KLECH) L'histoire de l'eau à Paris révèle combien cette ressource a façonné l'urbanisme, la santé publique et la vie sociale de la capitale. De la Seine antique aux réseaux contemporains, l'eau demeure un élément central de l'identité parisienne.

À la Maison Baschet - 29 rue Contant

Judi 23 avril : « 50 ans de chansons françaises » (William FAUTRE) La chanson française est bien plus qu'un simple divertissement : elle est mémoire collective, miroir social et espace d'expression artistique. Une célébration vibrante d'un demi-siècle de musique qui continue de rassembler les générations.

Judi 30 avril : « Papi et Mamie sont toujours au top » (Microtel) Les grands-parents ne sont pas en retard : ils sont en amont. Leur longueur d'avance réside dans leur capacité à prendre du recul, à transmettre le bon sens et à éveiller l'esprit critique. En aidant leurs petits-enfants à décoder le monde numérique, ils participent activement à leur sécurité et à leur autonomie.

Animations au Club Raymond Valenet:

Venez découvrir des après-midis riches en amusement, en créativité et en rencontres :

- Atelier théâtre, les 15, 22 et 29 avril à 14h.
- Atelier jeux de société, les 17 et 24 avril à 14h.

Informations et inscription au préalable au Club Raymond Valenet, 46 avenue de Rambouillet

**Centre Communal
d'Action Sociale**

**1 esplanade Michel Teulet
Tél : 01 56 49 23 40**

Suivez toute l'actualité de la Ville sur

